

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du 26 avril 2017**

*Sous la Présidence de Monsieur BOUCHER André, Maire*

**Étaient présents** : Mesdames PAUL Jacqueline – MEGEL FESTOR Sylviane – PEREZ Emilie – MAGRAS Ginette – EBERSVEILLER Christelle– DOUCET Gilda – HECHT Murielle – HARLE Florine HENRY Stéphanie – WEISS Nathalie – MACIA Laura – POISSON Christelle  
Messieurs CRUSEM Benoît – PIFFER Alain – TALAMONA Didier – KREMER Jean-Claude –BARTZ Didier – BAJETTI Claude — KAYA Turgay – MULLER Mickaël – PERKO Jonathan – SCHUTZ Philippe

**Absente représentée par procuration légale** :

Monsieur CRAUSER Vincent, procuration donnée à Monsieur PIFFER Alain  
Madame HELD Anne-Sophie, procuration donnée à Madame MACIA Laura

**Absent excusé** : Madame KRIKAVA Anne

**Absents non excusés** : Messieurs ABDELKRIM Tarik – BECK Patrick

**POINT N° 1 : Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 20 mars 2017**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

le compte-rendu du Conseil municipal du 20 mars 2017

**POINT N° 2 : Affectation**

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif 2016 tel qu'il a été approuvé par l'assemblée délibérante le 20 mars dernier, fait ressortir :

- en section de fonctionnement : un excédent de clôture de 535.189,16 €
- en section d'investissement : un déficit de 166.952,80 € et au niveau des restes à réaliser un déficit de 222.188 € soit cumulé un déficit de 389.140,80 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) d'affecter à l'article 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la totalité du résultat de fonctionnement, soit la somme de 535.189,16 €
- 2) d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et financières qui y

découlent.

**POINT N° 3 : Participation financière des communes limitrophes dont les enfants fréquentent l'école Léon Krause et l'école Les Lutins**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer, pour l'année 2017, au vu des dépenses effectives 2016 de l'école Léon Krause et de l'école Les Lutins, la participation financière des communes limitrophes, dont les enfants fréquentent ces deux établissements scolaires, de la façon suivante :

- 327,96 euros par élève fréquentant l'école élémentaire "Léon Krause"
- 9,05 euros par habitant et 1.272,64 euros par élève fréquentant l'école maternelle "Les Lutins".

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) de fixer, pour l'année 2017, les différentes participations financières telles que proposées ci-dessus
- 2) de fixer, pour l'année 2017, une participation forfaitaire pour les communes dont les enfants fréquentent nos écoles dans le cadre d'une dérogation scolaire, établie comme suit :
  - a) 350 € pour un élève fréquentant l'école Léon Krause
  - b) 1.300 € pour un élève fréquentant les écoles maternelles Les Lutins ou Les Diablotins
- 3) d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et financières nécessaires au recouvrement de ces différentes participations.

**POINT N° 4 : Cession d'un terrain communal**

Après avoir invité Monsieur KAYA Turgay à quitter la salle, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de la demande de Monsieur et Madame KAYA Turgay, domiciliés dans la commune – 15, rue de la Montagne, qui souhaitent acquérir une partie du terrain communal d'une superficie de 1 are 71, située à côté de sa propriété et issue de la parcelle communale cadastrée section 7 parcelle 209 d'une superficie totale de 18 ares 69.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) de céder à Monsieur et Madame KAYA Turgay ou à toute autre personne qui leur plaira de substituer, la parcelle d'une superficie de 1 are 71, issue de la parcelle communale cadastrée section 7 parcelle 209 d'une superficie totale de 18,69 ares
- 2) de fixer le prix de la cession à 44 euros le m<sup>2</sup>
- 3) de confier l'arpentage du terrain à Monsieur HELSTROFFER Hervé, géomètre à BOULAY-MOSELLE, les frais étant à la charge de l'acquéreur

- 4) de confier la rédaction de l'acte à Maître DAUPHIN Isabelle, Notaire à BOULAY-MOSELLE, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur
- 5) de sortir de l'inventaire la valeur comptable de cette parcelle issue de la parcelle souche répertoriée à l'inventaire sous le numéro T 2009 pour une valeur comptable de 351,98 €
- 6) d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et toutes les pièces administratives et financières qui y découlent.

#### **POINT N° 5 : Indemnités de fonction des élus**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que, suite au décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation, l'indice brut terminal est passé à 1022 (au lieu de 1015 auparavant) et la valeur du point d'indice de la fonction publique a été majoré de 0,6 %.

Il précise à l'assemblée municipale que la délibération prise le 17 avril 2014 fait référence expressément à l'indice brut 1015 et qu'il convient donc de délibérer sur un pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique, sachant que la commune étant chef-lieu d'arrondissement peut conserver la majoration de 20 %.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal

#### **DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) de fixer, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et pour toute la durée du mandat, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, des adjoints et du maire-délégué comme suit :
  - maire : 55 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
  - du 1<sup>er</sup> au 6<sup>ème</sup> adjoint : 22 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
  - 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> adjoint : 12,10 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
  - maire-délégué : 12,10 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 2) d'appliquer, à l'ensemble des indemnités des élus, la majoration de 20 % applicable aux communes chefs-lieux d'arrondissement
- 3) d'inscrire les crédits nécessaires à cette dépense au budget primitif 2017 et aux budgets suivants
- 4) d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et financières qui y découlent.

#### **POINT N° 6 : Prestation de contrôle et d'entretien des poteaux d'incendie**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le Syndicat Intercommunal des Eaux de Boulay (S.I.E.B.) assurait depuis de nombreuses années, par le biais de la Société des Eaux de l'Est, la maintenance des poteaux d'incendie de ses communes-membres. Or depuis 2016, le S.I.E.B. n'assure plus cette prestation.

Monsieur le Maire précise que la Société des Eaux de l'Est disposant d'un personnel qualifié en la matière et du matériel adéquat, propose ses services au travers d'un contrat de prestation de

contrôle et d'entretien des poteaux d'incendie de la commune.

Ce contrat fixe les obligations du prestataire, la rémunération, soit 65 € HT par poteau d'incendie contrôlé (valeur au 01/04/2017) et la formule d'indexation.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal

### **DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) d'accepter, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017, le contrat tel que proposé, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction quatre fois, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties
- 2) d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat et toutes les mesures administratives et financières nécessaires à son exécution.

### **POINT N° 7 : Fixation du taux d'imposition des contributions directes**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'augmenter les taux d'imposition des contributions directes de 2 % et de les fixer comme suit :

➤ taxe d'habitation	:	14,46 %
➤ taxe foncière sur propriétés bâties	:	15,40 %
➤ taxe foncière sur propriétés non bâties	:	62,38 %

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal

### **DECIDENT A L'UNANIMITE**

de fixer, pour l'année 2017, les différents taux d'imposition des contributions directes tels que définis ci-dessus.

### **POINT N° 8 : 50<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage – fixation des divers tarifs**

Monsieur le Maire donne connaissance aux membres du Conseil municipal des dates retenues pour l'organisation du 50<sup>ème</sup> anniversaire, à savoir du 26 au 28 mai 2017. Diverses manifestations sont prévues au programme sur le complexe Isabelle Wendling, en collaboration avec les associations locales.

Il précise à l'assemblée délibérante qu'il conviendrait d'étendre la régie des droits de place afin de pouvoir encaisser les recettes en provenance des repas (dont le repas de gala ouvert à la population boulageoise) et des consommations. Il rappelle au conseil municipal qu'il lui appartient de déterminer les tarifs qui s'y rattachent et propose de les fixer comme suit :

➤ boisson ou sandwich (représenté par un ticket jaune)	:	2,00 €
➤ flammekueche ou assiette : saucisse ou merguez ou côte avec crudités (représentée par un ticket rose)	:	4,00 €
➤ café ou gaufre ou crêpe (représenté par un ticket vert)	:	1,00 €
➤ champagne : la bouteille (représentée par un ticket bleu)	:	15,00 €
➤ champagne : la coupe (représentée par un ticket gris)	:	3,00 €
➤ vin : la bouteille (représentée par un ticket jaune clair)	:	5,00 €
➤ repas de gala (représenté par un ticket blanc)	:	30,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal

### **DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) d'autoriser l'extension de la régie des droits de place exceptionnellement pour cette manifestation
- 2) d'entériner les prix tels que proposés
- 3) d'autoriser Monsieur le Maire à faire imprimer les tickets correspondants et à signer toutes les pièces administratives et financières qui s'y rattachent.

### **POINT N° 9 : Dénomination d'un giratoire**

Dans le cadre du 50<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage avec la ville de MENGEN (Bade-Wurtemberg), Monsieur le Maire propose à l'assemblée communale de dénommer le giratoire (souvent dénommé giratoire Alsapan) situé à l'entrée de la ville en venant de Metz (CD 954 / CD 19) « giratoire de Mengen » et de procéder à son inauguration le vendredi 26 mai prochain.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal

### **DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) de baptiser le giratoire situé à l'entrée de la ville en venant par le CD 954 « giratoire de Mengen »
- 2) d'officialiser cette dénomination lors du 50<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage, le 26 mai prochain
- 3) d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à cette nouvelle appellation.

### **POINT N° 10 : Demande de subvention exceptionnelle**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que, dans le cadre des manifestations organisées à l'occasion du 50<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage de la ville avec MENGEN, il a été décidé, lors de la séance du 20 mars dernier, de baptiser la place du Dr. Julien Schwartz, située devant l'Hôtel de Ville.

Il rappelle à l'assemblée municipale que les façades de ce bâtiment ont été peintes il y a plus de trente ans et propose de rafraîchir la façade principale.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal

### **DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) de procéder à la rénovation de la façade principale
- 2) de charger Monsieur le Maire de solliciter, auprès de Madame le Sous-Préfet, une subvention exceptionnelle
- 3) d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et financières qui y découlent

## **POINT N° 11 A : Budget primitif 2017**

Monsieur CRUSEM Benoit, Adjoint au Maire chargé des Finances, commente aux membres du Conseil municipal le budget primitif 2017.

Il précise que la commission des finances, réunie le 24 avril 2017, a émis un avis favorable à la proposition présentée.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal

### **DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) de voter le budget primitif 2017 au niveau du chapitre par opérations pour la section d'investissement et au niveau du chapitre pour de la section de fonctionnement, tel que présenté et qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :
  - 4.224.701 € à la section de fonctionnement
  - 3.045.782 € à la section d'investissement
- 2) de verser à la Communauté de Communes du Pays Boulageois :
  - la contribution aux eaux pluviales fixée à la somme de 112.861 € (somme prélevée à l'article 6554)
  - l'entretien des avaloirs fixé à 13.112 € pour deux campagnes, soit 7,26 € par habitant (somme prélevée à l'article 6554)
  - la participation à la surveillance de la cantine de l'école « Léon Krause » fixée à 26.001 € (somme prélevée à l'article 6554)
- 3) de charger Monsieur le Maire de contacter les établissements bancaires pour la réalisation de l'emprunt et de lui donner tous pouvoirs pour finaliser la meilleure offre
- 4) d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et financières nécessaires à l'exécution du budget primitif 2017.

## **POINT N° 11 B : Subventions communales**

Dans le cadre du budget primitif 2017, Monsieur PIFFER Alain, Adjoint au Maire, propose à l'assemblée délibérante la répartition des subventions communales.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal

### **DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) d'attribuer les subventions suivantes :

- Amicale des Donneurs de Sang :	:	650 €
- Amicale des Sapeurs-Pompiers :	:	1.800 €
- Aqualoisirs	:	900 €
- Association « Les lilas Blancs »	:	500 €
- Association des Parents d'Elèves	:	550 €
- Association sportive du Collège « UNSS »	:	600 €
- Athlétic-Club de Boulay (A.C.B.)	:	3 550 €
- Boulay Olympique	:	1.000 €
- Boulay Pétanque	:	2.150 €

- Centre des Arts Martiaux	:	5 550 €
- Cercle Athlétique de Boulay (C.A.B.)	:	17 800 €
- Cercle Nautique de Boulay (C.N.B.)	:	3 000 €
- Cercle Saint Etienne	:	1.500 €
- Club des Seniors « Au fils des Ans »	:	1.000 €
- Foyer Rural de Halling	:	150 €
- Hand-Ball Club (C.E.S.C.)	:	4.000 €
- Les Anciens Combattants	:	300 €
- Les Balladins de la Nied	:	750 €
- Les Médaillés Militaires	:	150 €
- Société d'Histoire et d'Archéologie (SHAN)	:	500 €
- Société d'aéromodélisme	:	300 €
- Société d'Apiculture	:	150 €
- Société d'Aviculture	:	800 €
- Société des Mineurs	:	400 €
- Sous-Officiers de Réserve	:	250 €
- Souvenir Français	:	250 €
- Tennis Club de Boulay	:	4.500 €
- U.N.I.A.T.	:	650 €
- Uppercut Club du Pays de Nied (boxe)	:	1.000 €
- Comité du Jumelage de Boulay/Mengen	:	1.000 €
- Association Franco-Ukrainienne	:	150 €
- Les Fines Lames Boulageoises	:	500 €

2) d'attribuer une subvention :

- à l'Amicale de l'Harmonie Municipale	:	15.000 €
- au foyer socio-éducatif du collège « Victor Demange (dans le cadre de l'échange avec MENGEN)	:	200 €
- à la Prévention routière	:	100 €
- au C.C.A.S. de Boulay	:	4.200 €
- à la M.J.C.	:	2.500 €

3) d'attribuer une subvention exceptionnelle :

- à l'école "Les Diablotins" pour son projet pédagogique	:	300 €
- à l'école « Les Lutins » pour son projet pédagogique	:	300 €
- à l'école « Léon Krause » pour son projet pédagogique	:	600 €
- à l'école « Léon Krause » pour les classes de découverte (coopérative de l'école)	:	4.151 €
- au Centre des Arts Martiaux (acquisition de miroirs)	:	810 €
- au Hand-Ball Club (C.E.S.C.)	:	1.000 €
- au Cercle Athlétique de Boulay	:	1.562 €
- à la Société des Aviculteurs (acquisition de cages)	:	500 €
- à l'Association foncière de Boulay	:	52.500 €

4) d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et financières nécessaires au versement de ces subventions.

**POINT N° 11 C: Acquisition de matériel - outillage et mobilier**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal, dans le cadre du budget primitif 2017 de procéder aux acquisitions suivantes :

- a) Complexe Isabelle Wendling  
- un pourtour pour podium

: 838 €

- un marchepied et des échelles	:	756 €
- un adoucisseur	:	999 €
- un mitigeur	:	519 €
- un réfrigérateur	:	659 €
- un lot de chaises	:	2 750 €
b) Voirie		
- un camion avec divers équipement	:	107.862 €
- un véhicule d'occasion	:	2.500 €
- une tondeuse	:	1.049 €
- des panneaux de signalisation et de rues	:	3.000 €
- des miroirs extérieurs	:	921 €
- un lot de 30 cônes de chantier	:	420 €
- des clôtures mobiles de chantier	:	1.212 €
- un lot de 30 tables et 60 bancs de brasserie	:	5.055 €
- diverses illuminations de fin d'année	:	3.000 €
- une meuleuse	:	155 €
- une meuleuse pneumatique	:	381 €
- une débroussailleuse	:	756 €
- une motobineuse	:	575 €
- un souffleur	:	610 €
- un caisse à outils pour électricien	:	304 €
- un testeur différentiel	:	1.524 €
- une presse d'atelier	:	423 €
- un radar pédagogique	:	3.000 €
c) Mairie		
- divers sièges de bureau	:	1.400 €
- un procédé de signature électronique	:	1.620 €
- un lettrage sur la façade principale	:	1.683 €
d) Ecole Elémentaire « Léon Krause »		
- un vidéoprojecteur	:	300 €
- deux ordinateurs	:	700 €
- trois visionneuses	:	1.077 €
- du matériel informatique (disques SSD)	:	3.663 €
e) Ecole maternelle « Les Diablotins »		
- du matériel pédagogique divers	:	581 €
- une sonorisation	:	294 €
- une radio/CD	:	100 €
- un miroir sur pied	:	135 €
- une maison équipée	:	179 €
- un lot de cinq tapis associatifs	:	435 €
- un meuble de 28 tablettes	:	633 €
- un marchepied	:	358 €
f) Ecole maternelle « Les Lutins »		
- une valisette pédagogique méthode Montessori	:	2.357 €
h) Divers		
- un instrument de musique	:	1.500 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal



## DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) de procéder aux acquisitions telles que présentées ci-dessus
- 2) d'imputer l'ensemble de ces acquisitions à la section d'investissement du budget primitif 2017
- 3) d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre les diverses consultations, à signer les différents ordres de services correspondants ainsi que toutes les pièces administratives et financières nécessaires à ces diverses acquisitions.

### POINT N° 11 D : Programme des travaux communaux

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal, dans le cadre du budget primitif 2017 de procéder aux travaux communaux suivants :

#### **A) BATIMENTS**

- |  |   |           |
|--|---|-----------|
| a) Complexe Isabelle Wendling                                    |   |           |
| - réfection partielle de la toiture du dojo                      | : | 3.816 €   |
| - réfection de la toiture de la salle omnisports                 | : | 44.520 €  |
| - réfection de la toiture (partie basse) + Ad'ap du complexe     | : | 107.976 € |
| - remplacement de la batterie d'un aérotherme (salle omnisports) | : | 3.113 €   |
| -  |   |           |
| b) Eglise catholique   |   |           |
| - pose d'un nouveau paratonnerre                                 | : | 5.882 €   |
| c) Chapelle de Halling-lès-Boulay                                |   |           |
| - réhabilitation partielle de la toiture                         | : | 1.968 €   |
| d) Cimetière catholique  |   |           |
| - pose d'un columbarium  | : | 8.000 €   |
| e) Mairie  |   |           |
| - rénovation de la façade principale                             | : | 14.370 €  |
| f) Ecole Léon Krause   |   |           |
| - pose de portes à la salle polyvalente (mise en sécurité)       | : | 9.991 €   |
| - pose de radiateurs   | : | 1.536 €   |
| - réfection de cinq salles de classes                            | : | 22.500 €  |
| - pose de stores   | : | 800 €     |
| - pose d'un R.I.A.   | : | 350 €     |
| - pose d'une alarme  | : | 5.652 €   |
| - réfection de la cage d'escalier suite travaux                  | : | 5.466 €   |
| g) Ecole Les diabolotins   |   |           |
| - pose de trois portes (mise en sécurité)                        | : | 12.414 €  |

#### **B) VOIRIE**

- |  |   |          |
|--|---|----------|
| - réhabilitation de la rue Robert Schuman - honoraires pour études | : | 5.694 €  |
| - réhabilitation de la rue Robert Schuman - détection des réseaux  | : | 8.940 €  |
| - rue Général Newinger – confection d'un trottoir + busage         | : | 49.151 € |
| - mise en sécurité d'un tampon – giratoire Alsapan                 | : | 834 €    |

- remplacement d'un mat du feu tricolore	:	1.500 €
- pose d'un poteau d'incendie	:	4.077 €
- installation d'une caméra supplémentaire	:	1.586 €
- aménagement de la cour à l'école Léon Krause	:	3.500 €
- réhabilitation de voiries diverses (marché à bons de commande)	:	77.071 €
- déploiement de la fibre (appel de fonds)	:	92.532 €
- aménagement d'un parc municipal	:	1.116.844 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) de procéder aux diverses réalisations telles que présentées ci-dessus
- 2) d'imputer l'ensemble de ces dépenses en section d'investissement du budget primitif 2017
- 3) d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter d'éventuelles subventions relatives à ces travaux
- 4) d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre les diverses consultations, à signer les ordres de service correspondants ainsi que toutes les pièces administratives et financières nécessaires à ces diverses réalisations.